

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

1 - SITS

Le syndicat intercommunal de transport scolaire de Questembert a cessé son activité au 31 décembre 2019. Le préfet doit statuer sur la répartition du personnel restant, à savoir une personne. Auparavant chaque commune membre du syndicat doit délibérer sur la prise en charge ou non du personnel. La commune n'a pas de besoin particulier. La commune propose donc de ne pas prendre en charge cette personne. C'est ensuite le Préfet qui actera le devenir de cette personne, après la délibération de toutes les communes.

Adopté à l'unanimité

2 - Opération d'habitats mixtes avec logements sociaux

La commune souhaite réaliser une opération d'habitats mixtes avec des logements sociaux sur la parcelle Z0 184 situé à Port Allain d'une superficie de 2 290 m². Cela va permettre de répondre à l'opération d'aménagement programmée figurant dans le Plui en y intégrant de la mixité sociale. De plus, l'offre de logements locatifs sur le territoire est faible et le territoire doit répondre à ce besoin identifié. Nous devons aussi répondre à l'attractivité de notre territoire en diversifiant les habitats.

Adopté à l'unanimité

3 - Devis prestation incendie bâtiment MAPA

La MAPA, après le passage de la commission de sécurité, doit se mettre aux nouvelles normes en matière de sécurité incendie. Lors du transfert de gestion de la MAPA à la Mutualité 29-56, il avait été convenu des derniers travaux à charge de la commune : clôture extérieures et mise aux normes incendie.

Le devis de l'entreprise Brunet Snere s'élève à 26 061,30 € HT. Un seul devis a été établi car la Mutualité a conventionné avec ce prestataire déjà en place pour l'ensemble de ces PUV (10 petites unités de vie), et ce afin d'avoir des coûts moindres. De plus, ce prestataire travaille très bien et a également les contrats de maintenance. Ce devis est bien moindre que les estimations établies avant le transfert de gestion de la MAPA.

Pour les clôtures extérieures, le projet est en pourparlers, car elle a été rejetée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Adopté à l'unanimité

4 - Panneaux signalétique 4 sorties d'agglomération + 1 entrée agglomération

Très peu de commune de Questembert Communauté ont pris des arrêtés fixant les limites de leur agglomération. Un règlement local de publicité va être lancé prochainement. Nous devons absolument, comme les autres communes, prendre un arrêté fixant les limites afin de faire appliquer notamment la règle d'interdiction de la publicité hors agglomération.

Nous devons donc localiser nos panneaux d'entrées/sortie. Pour information, la commune n'a aucun panneau de sortie d'agglomération.

Il est proposé d'ajouter des panneaux sortie de bourg conjointement aux panneaux entrée de bourg déjà installés, d'ajouter un panneau entrée de bourg sur la route de Brégadon, avant les

3 premières maisons sur la gauche, de déplacer le panneau à hauteur du Pont Lire juste avant l'entrée du stade (50km/h une fois entrée en agglomération).

5 - Devis clôture + portail micro-crèche

Patrick Bouvet présente les devis pour la clôture, les portails et les portillons pour sécuriser la micro-crèche : portail commandé de l'intérieur pour accès PMR.

2 devis reçus : celui de Tandem Jardins à 14743,50€ HT est le plus intéressant.

Adopté à l'unanimité

6 - Loyers de baux commerciaux

Bobehec a eu l'autorisation de rouvrir pour la partir gîte/chambre d'hôtes à partir du 15 décembre. Le maire propose d'annuler les loyers du 1^{er} novembre au 15 décembre.

Adopté à l'unanimité

Pour la crêperie, la suspension du loyer est maintenue jusqu'à la réouverture, une décision sur l'annulation des loyers sera prise à ce moment-là.

7 - Questions diverses

Retour sur la desserte Gaz sur la commune jusqu'à la salle multifonctions.

Suite à la décision de ne pas desservir la MAPA, GRDF a demandé à la mairie de prendre une décision sur le tracé allant jusqu'à la salle multifonctions ou non, avec un surcoût de 32.000€, et une date limite de réponse au 8 janvier. Le bureau municipal a donc décidé de ne pas donner suite au tracé jusqu'à la salle multifonctions pour le moment.

Enquête publique Métha'Elven du 04 janvier au 1^{er} février 2021.

Dossier disponible en mairie et qui sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Intervention de Mickaël Prime sur la sécurité routière.

En tant que référent Sécurité Routière, Mickaël a participé à une formation avec d'autres élus du secteur. En octobre, 243 référents ont été nommés sur les 250 et le Morbihan est bon élève par rapport à l'échelle nationale.

Des outils et des aides sont disponibles pour communiquer et sensibiliser, organiser des ateliers. Envisager de proposer 2 ateliers par an pour sensibiliser, en lien avec les écoles et la commission enfance jeunesse. Proposition de création de commission ou d'un groupe de travail sécurité routière.

Information Création d'un groupe de travail Copil Urbanisme QC (comité de pilotage sur l'Urbanisme au sein de Questembert Communauté) : Le Maire sera le membre de ce groupe pour notre commune.

Motion de soutien au personnel de la MAPA : loi Ségur

Emilie explique que des mesures ont été prises afin de revaloriser les salaires des soignants des établissements publics sanitaires et EHPAD, à hauteur de 183€ net. La MAPA de La Vraie-Croix est une Petite Unité de Vie, elle est donc trop petite pour être considérée comme un EHPAD. Bien que les agents y fassent le même travail qu'en EHPAD, ils ne bénéficieront pas de la revalorisation du salaire. Une motion est donc proposée afin de ne pas exclure certains professionnels de santé, en particulier qui travaillent dans des structures de proximité, comme les employés de notre PUV.

Motion adoptée à l'unanimité

La mairie va donc écrire au député, à nos sénateurs, au conseil départemental....et envoyer un communiqué de presse afin de relayer l'information.

Recensement INSEE de la population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021
La population municipale est de 1488 (contre 1471 auparavant) et au total de 1518 (personnes qui habitent dans une autre commune mais conservent une résidence sur la commune).